

Compte rendu
de la séance du conseil municipal
du 20 juin 2019 à 20h30

Date de la convocation : 12 juin 2019

Présents : LACOMBE Jean Marie, GUILLET Cathy, RUSSERY Joël, FRAYSSE Nicole, ALBOUY Laëtitia, GARCIA Dominique, GAYRAUD Vincent, LACOMBE Christophe, NOWITZKI Vanessa, RIGAL Adrian, SIRMAIN Florian.

Absents : CAZAL Bertrand, DELMAS Claudine, DE LA ROCQUE Claudine, ROUZIERES GUY.

Eclairage public : adhésion au groupement de commandes initié par le SIEDA pour l'entretien du réseau

Monsieur le maire explique au conseil municipal que le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de l'Aveyron – SIEDA- a décidé de proposer aux collectivités qui le souhaitent, la création d'un groupement de commandes dans le cadre de l'entretien des installations d'éclairage public. Il présente la convention et explique que les prestations à réaliser par le titulaire du marché seront réparties dans quatre domaines d'interventions distincts : l'entretien des installations d'éclairage public de la commune, le renouvellement des luminaires obsolètes, la réduction de la pollution lumineuse, la suppression de luminaires type boule et l'optimisation énergétique des équipements d'éclairage public. La convention prend effet à partir du 01 janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Mr Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention de partenariat avec le SIEDA.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'un groupement de commandes dans le cadre de l'entretien des installations d'éclairage public et autorise Mr Le Maire à signer la convention.

Voirie intercommunale : signature d'une convention avec la Communauté de Communes Conques-Marcillac (CCCM).

Mr Le Maire présente le projet de convention proposé par la Communauté de Communes Conques-Marcillac (CCCM) concernant la mise à disposition du personnel et du matériel communal lors de travaux sur la voirie intercommunale. Afin que toutes les collectivités du territoire interviennent de la même façon, Mr Le Maire explique que la CCCM a décidé de définir, dans le cadre d'une convention, les conditions techniques, administratives et financières de ces interventions. Il indique que la mise à disposition du personnel communal, de prêt de matériel lors de travaux seront refacturés à la CCCM en fonction du temps passé. La convention élaborée par les services de la CCCM prend effet au 1^{er} janvier 2019 et sera renouvelable par tacite reconduction.

Mr Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la convention de mise à disposition du personnel et du matériel communal.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de la CCCM et autorise Mr Le Maire à signer la convention.

Avis sur le transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes Conques-Marcillac

Mr Le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, le syndicat de l'eau de Montbazens SMAEP est en charge de la gestion de l'eau potable pour la collectivité. La loi prévoit désormais un transfert de compétences « eau » aux communautés de communes. Néanmoins, les communes membres ont la possibilité de délibérer afin que les communautés de communes ne deviennent pas automatiquement compétentes en matière d'eau potable.

Mr Le Maire explique que si la commune ne délibère pas, la compétence « eau » sera transférée à la communauté de communes Conques-Marcillac de droit.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis défavorable au transfert de la compétence « eau » à la communauté de communes Conques-Marcillac.

Budget communal 2019 : subventions aux associations

M. Le Maire rappelle les modalités d'attributions des subventions accordées aux associations et notamment aux associations sportives qui bénéficient d'une aide de 15 euros par adulte cumulée avec un forfait de 120 euros. La commission « finances » propose d'accorder une aide supplémentaire à l'association La Grappe Sportive, organisatrice, chaque année, de la randonnée VTT lors de la journée du patrimoine ainsi qu'au Foyer de Bruéjous pour l'organisation du trail « Le Tassou Tour » et pour la réalisation de travaux d'accessibilité.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les attributions comme indiquées ci-dessous :

<i>Association</i>	<i>Montant</i>	<i>Association</i>	<i>Montant</i>
Basket Vallon	165 €	Pétanque Clairvalloise	100 €
Comité des Fêtes Clairvaux	300 €	Sapeurs-Pompiers Marcillac	110 €
Conseil Parents Elèves	584 €	Association « T'Ady Quoi »	250 €
CUMA Clairvaux	355 €	Volley Club Vallon Causse	180 €
Foot Vallon	240 €	La Grappe Sportive	565 €
Foyer Rural Bruéjous	300 €	Tennis Vallon	135 €
Foyer Rural Tassou Tour	400 €	Société Chasse Clairvaux Bru	200 €
Foyer Rural (accessibilité)	3000 €	Les Gastadous	6 211.69 €
Hand Vallon	300 €	La Ligue de l'Enseignement	18 908.54 €
Classe découverte	1152 €		

DETR 2019 : adaptation du plan de financement relatif aux divers travaux

Mr Le Maire rappelle les projets pour lesquels une demande de DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux) a été déposée. Suite aux notifications transmises par les services préfectoraux dans le cadre de la DETR 2019 et faisant état de taux inférieurs, M. le Maire indique qu'il convient d'adapter le plan de financement des projets concernés.

Adressage :

- Coût total HT	11 012.78 €
- Coût total TTC	13 215.34 €
- DETR 2019 (35%)	3 854.47 €
- Autofinancement communal	9 360.87 €

Restauration de la Tour de Clairvaux

- Coût total HT	105 022.29 €
- Coût total TTC	126 026.75 €
- DETR 2019 (30%)	31 506.69 €
- Autofinancement communal	94 520.06 €

Concernant la restauration de la Tour, Mr Le Maire précise que dans le cadre du partenariat avec la fondation du patrimoine, la collectivité doit sélectionner et communiquer le nom de l'entreprise qui sera en charge des travaux. Il indique que la société Vermorel (Salles-La-Source), l'entreprise de maçonnerie Capelle (Bruéjols) et l'entreprise de maçonnerie Sirmain (Saint-Christophe) ont été contactées.

Aménagement de sanitaires publics à Bruéjols

- Coût total HT	21 000.00 €
- Coût total TTC	25 200.00 €
- DETR 2019 (20%)	4 200.00 €
- Autofinancement communal	21 000.00 €

Extension du cimetière à Bruéjols

- Coût total HT	115 494.00 €
- Coût total TTC	135 592.80 €
- DETR 2019 (30%)	12 102.00 €
- Autofinancement communal	123 490.80 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux financements des projets suite aux notifications des services préfectoraux concernant l'attribution de la DETR.

Evocation des conventions particulières liées à la télé relève des compteurs gaz (mairie et stade)

Mr Le Maire, rappelle que lors d'un précédent conseil municipal, Mr DAGON, responsable GRDF, est intervenu pour présenter le fonctionnement du compteur communiquant gaz « Gaspar » et expliquer la nécessité d'installer un ou plusieurs concentrateurs sur la commune pour permettre la mise en fonctionnement du service. Il rappelle que l'installation des concentrateurs ne sera possible qu'après signature d'une convention entre la collectivité, GRDF et la société CEGETREL. Les sites envisagés pour le positionnement des concentrateurs sont le stade et la mairie. Mr Le Maire indique que suite à une visite de la société CEGETREL, il faudrait deux antennes et non une, sur la mairie, dont une devant le clocheton et l'autre à l'arrière, comme indiqué précédemment.

Mr Le Maire propose de prendre contact avec l'architecte des bâtiments de France (ABF) pour déterminer si le positionnement des deux antennes sur le toit de la mairie est possible avant de signer la convention.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Mr Le Maire et lui demande de contacter l'ABF.

Recrutement d'un agent administratif lié au départ à la retraite du secrétaire de mairie

Mr Le Maire rappelle qu'à compter du 15 juillet, le secrétaire de mairie ne sera présent que deux jours par semaine. Afin de ne pas désorganiser les services du secrétariat de mairie et de l'agence postale communale, Mr Le Maire propose de recruter un agent administratif à compter du 01 septembre et ce jusqu'au 31 mars 2020 sur la base de 14,25h par semaine. Il précise que le poste pourra évoluer au terme du contrat en fonction des besoins.

Mr Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de recruter un agent administratif et de signer tout document nécessaire à son embauche.

Le conseil municipal approuve le recrutement d'un agent administratif et autorise Mr Le Maire à signer le contrat à durée déterminée.

Modifications de postes suite à l'évolution du cadre d'emploi de deux agents

Mr Le Maire explique que suite à un avancement de grade de deux agents, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique et d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ainsi qu'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la suppression et la création des postes suite à l'avancement de grade.

Questions diverses

Mr Le Maire indique que Mme MOULY et Mme FARBOS, en charge de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal au sein de la communauté de communes Conques-Marcillac, interviendront lors du prochain conseil municipal afin de présenter le projet et l'avancement des travaux.

Mr Le Maire précise qu'une réunion avec les habitants demeurant chemin de Carrière Cave à Bruéjols est prévue le 28 juin à 18h30 à la mairie afin d'étudier des différentes options concernant l'aménagement de la circulation sur cette voie.